

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE CANDIAC DE LA PART DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

\*\*\*TOUS LES AVIS SUBSÉQUENTS AU PRÉSENT AVIS ET RELATIFS AUX ÉLECTIONS SERONT PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CANDIAC, AU CANDIAC.CA, SECTION ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021, ET AFFICHÉS SUR LE BABILLARD EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE. DE NOMBREUSES INFORMATIONS ET DOCUMENTS SE RETROUVENT ÉGALEMENT SUR LE SITE INTERNET.

### PRENEZ AVIS QUE :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - Poste de mairesse ou maire
  - Poste de conseiller – district 1 – La Promenade
  - Poste de conseiller – district 2 – Champlain
  - Poste de conseiller – district 3 – Saint-Laurent
  - Poste de conseiller – district 4 – Fouquet
  - Poste de conseiller – district 5 – Jean-Leman
  - Poste de conseiller – district 6 – Montcalm
  - Poste de conseiller – district 7 – Deauville
  - Poste de conseiller – district 8 – De la Gare
  
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection à compter du 17 septembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021, 16 h 30, aux jours et heures suivants :
  - 17 septembre 2021, de 9 h 30 à 14 h **de façon continue**
  - 20 septembre 2021, de 9 h 30 à 15 h 30 **de façon continue**
  - 21 septembre 2021, de 9 h 30 à 16 h **de façon continue**
  - 22 septembre 2021, de 9 h 30 à 11 h
  - 23 septembre 2021, de 9 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 18 h
  - 24 septembre 2021, de 9 h 30 à 12 h
  - 27 septembre 2021, de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h
  - 28 septembre 2021, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
  - 29 septembre 2021, de 14 h 30 à 18 h
  - 30 septembre 2021, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 14 h 30
  - 1<sup>er</sup> octobre 2021, de 9 h à 16 h 30, **de façon continue.**
  
- Prenez note qu'en raison de la pandémie en cours, nous vous invitons à prendre **rendez-vous** pour le dépôt de votre candidature. Une seule personne à la fois est admise dans le bureau de la présidente d'élection. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection aux coordonnées mentionnées à la fin du présent avis.
  
3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h 00**, aux dates suivantes :
  - Jour du scrutin : **dimanche 7 novembre 2021**
  - 1<sup>er</sup> jour de vote par anticipation : **samedi 30 octobre 2021**
  - 2<sup>e</sup> jour de vote par anticipation : **dimanche 31 octobre 2021**

## Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous aurez la possibilité d'exercer un vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes domicilié dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- vous êtes domicilié sur le territoire de la Ville de Candiac mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé;
- vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une personne domiciliée incapable de se déplacer pour des raisons de santé;
- entre le 17 octobre 2021 et le 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de Santé publique pour l'un des motifs suivants :
  - vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
  - vous présentez des symptômes de COVID-19;
  - vous avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - vous êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez en faire la demande, verbale ou écrite, en communiquant au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021, à 16 h 30. Les bulletins de vote par correspondance commenceront à être expédiés entre le 4 et le 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer au bureau de la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote par correspondance doivent être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Veillez noter que, lorsque vous demandez de voter par correspondance afin de respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de Santé publique, votre demande est valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. Madame Carole Lemaire a été nommée Secrétaire d'élection et peut-être rejointe au bureau de la présidente d'élection tel que mentionné ci-après.

### COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

**M<sup>e</sup> Pascale Synnott, présidente d'élection**

**Ville de Candiac**

**100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, J5R 3L8**

**Téléphone : 450 444-6007**

**Courriel : elections2021@ville.candiac.qc.ca**

Candiac, le 10 septembre 2021



M<sup>e</sup> Pascale Synnott  
Présidente d'élection

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones* (chapitre S-5).